

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 811

6 novembre 1998

### SOMMAIRE

Acer, S.à r.l., Crauthem .....	page 38890	Electricité François Wagener, S.à r.l., Mamer ...	38917
Atelier François Frieseisen et Cie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	38885	Electro Zock-Sadler, S.à r.l., Luxembourg .....	38924
Atoll Investments S.A., Untereisenbach .....	38890	Ermitage Holdings S.A., Luxembourg .....	38915
Balmoral Investments S.A., Luxembourg .....	38891	Eurolotto Systems A.G., Luxembourg ....	38907, 38908
(J.P.) Bara et Cie, S.à r.l., Ehlinge-sur-Mess ....	38889	Feg S.A., Luxembourg .....	38921
Barclays Diversified Portfolio, Luxembourg .....	38892	Fidenes S.A., Luxembourg .....	38905
BCILux, Sicav, Luxembourg .....	38889	Fiduciaire Eurolux S.A., Bereldange .....	38909
Beta Europa Management, Luxembourg .....	38885	Fiduciaire Premier S.A., Luxembourg .....	38905
Beta Global, Sicav, Luxembourg .....	38891	Finimit International S.A., Luxembourg .	38909, 38910
Beta International Management, Luxembourg ...	38892	Foninvest A.G., Luxembourg .....	38911
Beta Invest, Sicav, Luxembourg .....	38892	Geneimmo S.A., Luxembourg .....	38916
BL-Brecher Luxembourg & Deutschland, S.à r.l., Niederanven .....	38892	General Food S.A., Luxembourg .....	38921
Bouquet en Folie, S.à r.l., Bettembourg .....	38891	Giacomelli Sport International S.A., Luxbg	38913, 38915
Boutique Marie-France, S.à r.l., Dudelange .....	38893	Gomet S.A., Luxembourg .....	38919
Brasserie-Restaurant-Pizzeria Romain S.A., Grevenmacher .....	38893	Greger Machines de Bureau, S.à r.l., Luxembourg	38927
Bridgepoint Corporation S.A., Luxembg	38894, 38895	G-Rentinfex, Luxembourg .....	38923
Bri S.A.H., Luxembourg .....	38893, 38894	G-Short Term Fund, Sicav, Luxembourg .....	38919
Café Broucher Stuff, S.à r.l., Brouch/Mersch ....	38894	G.U.F., Gesellschaft zur Universitären Forschung S.A., Luxembourg .....	38924
Calcipar S.A., Luxembourg .....	38895	Guiton S.A., Luxembourg .....	38925
Cal Finance S.A., Luxembourg .....	38895, 38896	Héliades S.A., Luxembourg .....	38925
Carbom S.A., Luxembourg .....	38898, 38899	Hermis International S.A., Luxembourg .....	38920
Caves Gourmandes, S.à r.l., Luxembourg .....	38899	Imabar, S.à r.l., Luxembourg .....	38928
CD Buttek beim Palais, S.à r.l., Luxembourg ....	38901	Imo 18 S.A., Luxembourg .....	38921
C.E.C.G., Comptoir Européen de Change et de Gestion S.A., Luxembourg .....	38899, 38900	Institut Mobilier Européen S.A., Luxembourg ...	38910
Centauro Management S.A., Luxembourg .....	38900	International Light and Design S.A., Luxbg	38916, 38917
Chaussures Tockert, S.e.n.c., Pétange .....	38892	I.S.E.A., International Software Engineers Associated S.A., Luxembourg .....	38920
CIGL-Kopstal, Centre d'Initiatives et de Gestion Local, A.s.b.l., Kopstal .....	38887	Kirtex, S.à r.l., Luxembourg .....	38924
Comest Fin. Holding S.A. ....	38897	Lag Group S.A., Luxembourg .....	38917
Compagnie Financière de l'Occitanie, Luxembourg	38901	Lasker S.A., Luxembourg .....	38925, 38926
Compagnie Financière de Wintger S.A., Luxembourg .....	38901	L.G.L. Finance S.A., Luxembourg .....	38922, 38923
Conmac, S.à r.l., Luxembourg .....	38904	LUXFIER, Financière Luxembourgeoise Réunie S.A., Luxembourg .....	38928
Consolidated Afex Corporation S.A., Luxembourg .....	38901, 38903	Luxicav, Sicav, Luxembourg .....	38923
Construction Notarnicola, S.à r.l., Strassen .....	38904	Manuel Cardoso, Entreprise Générale de Construction, S.à r.l., Luxembourg .....	38897
Copartim (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	38904	MDB Fund, Sicav, Luxembourg .....	38927
Coprinus S.A., Luxembourg .....	38904	M.M. Advisors, S.à r.l., Luxembourg .....	38926
Cyber Media Group S.A., Luxembourg .....	38905	M & M Global Diffusion S.A., Luxembourg .....	38927
Développement International S.A., Luxembourg	38908	Netmed International S.A., Luxembourg .....	38926
Dewaplus, Sicav, Luxembourg .....	38906	Newhold S.A., Luxembourg .....	38928
Dilenia Invest S.A., Luxembourg .....	38910	Omilux Immobilière S.A., Luxembourg .....	38918
Duverney Finance S.A., Luxembourg .....	38911	(Le) Peigne en Or, Esch-sur-Alzette .....	38925
		Sofinalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	38883
		Star-Services S.A., Steinfort .....	38882
		X-Software, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	38885

**STAR-SERVICES, Société Anonyme.**  
Siège social: L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme P.S.S. INTERNATIONAL, avec siège à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich, représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction

2) La société anonyme holding FRANCONNECTION, avec siège à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich, représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STAR-SERVICES.

Cette société aura son siège à Steinfort. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services en tout genre, l'import et l'export et l'agent commercial, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.»

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) FRANCONNECTION S.A.H. ....	625 actions
2) PSS INTERNATIONAL S.A.H. ....	625 actions
Total: .....	1.250 actions

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de la convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour, et pour la première fois en 1999.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach

b) Mademoiselle Sylvia Cadinu, comptable, demeurant à F-54810 Longlaville, 4, rue Jaures

c) Madame Patricia Scholer, infirmière, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: La S.à r.l. PRESTA-SERVICES, avec siège à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.

4.- Est nommé administrateur-délégué Monsieur Paul Diederich, prénommé.

5.- La société est valablement engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 1998, vol. 844, fol. 5, case 4. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 août 1998.

*G. d'Huart.*

(37038/207/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**SOFINALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Didry, traiteur, demeurant à F-54260 Longuyon.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes activités de traiteur-restaurateur, l'organisation de banquets et de réceptions et la distribution de vins de Champagne et dérivés.

La Société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de SOFINALUX S.A R.L.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Souscription et libération*

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Marc Didry, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1998.

38885

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-cinq (45.000,-) francs.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Pierre Macyk, cadre commercial, demeurant à F-Hussigny lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

*Déclaration*

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Didry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 110S, fol. 51, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

A. Schwachtgen.

(37037/230/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**ATELIER FRANCOIS FRIESEISEN ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37057/596/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**BETA EUROPA MANAGEMENT.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 45.088.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 511, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37066/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**X-SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un août.

Pardevant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alphonse Cantarella, sales manager, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet de faire pour son propre compte ainsi que pour le compte d'autrui toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la diffusion et à la distribution de matériel informatique (hardware et software) ainsi que la prestation de services informatiques et de bureau.



En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de X-SOFTWARE, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. Dispositions générales

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Souscription et libération*

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Alphonse Cantarella, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1998.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-cinq mille (45.000,-) francs.

### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Alphonse Cantarella, préqualifié, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

### *Déclaration*

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Cantarella, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 110S, fol. 50, case 11. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur ff* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

A. Schwachtgen.

(37041/230/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

## CIGL-KOPSTAL, CENTRE D'INITIATIVES ET DE GESTION LOCAL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8189 Kopstal, 28, rue de Saeul.

### STATUTS

#### Chapitre I<sup>er</sup>.

#### Dénomination – Siège – Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les soussignés,

<i>Nom / Prénom</i>	<i>Profession</i>	<i>Domicile</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Représentant</i>
Steichen-Rausch Josette	infirmière en pédiatrie e.r.	88A, rue de Luxembourg L-8140 Bridel	Lux.	Bourgmestre Kopstal
Hansen Paul	cultivateur	44, rue Paul Binsfeld L-8119 Bridel	Lux.	Echevin Kopstal
Bintener Erny	Fonct. d'Etat	29, rue de Steinsel L-8191 Kopstal	Lux.	Echevin Kopstal
Ewen Jean	Fonct. comm.	6, rue du Moulin L-8187 Kopstal	Lux.	Serv. techn. Kopstal
Wilhelm Paul	Ouvrier-chauffeur communal	9A, rue de Strassen L-8156 Bridel	Lux.	Serv. techn. Kopstal
Baudot Jean-Paul	Employé privé	8, rue Mercier L-8186 Kopstal	Lux.	LCGB Kopstal

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée CIGL-KOPSTAL, A.s.b.l.

**Art. 2.** Son siège est au 28, rue de Saeul, L-8189 Kopstal.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

#### Chapitre II.

#### Objet

**Art. 4.** L'objet social de l'association est la création, le développement et la promotion d'une nouvelle approche socio-économique. Elle se base essentiellement sur un développement de synergies entre les différents acteurs socio-économiques sur le plan local.

**Art. 5.** Les actions et projets de l'association viseront la création d'un environnement favorable à l'emploi, par la création et le maintien d'emplois et le développement de nouveaux secteurs d'activité.

**Art. 6.** L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi et de formation, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.

**Art. 7.** L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

**Art 8.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

### Chapitre III.

#### Membres – Admissions – Démissions – Exclusions – Cotisation

**Art. 9.** L'association se compose de membres actifs et honoraires. Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale, et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 1.000,- francs.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale. Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

**Art. 10.** Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 5.

**Art. 11.** La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

### Chapitre IV.

#### Administration

**Art. 12.** Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le Conseil d'Administration.

**Art. 13.** L'assemblée générale se compose des membres actifs.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs
- b) l'approbation des comptes et bilans
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

**Art. 16.** Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettre missive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur ces questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit.

**Art. 17.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins et de 15 membres au plus, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour la durée de 2 ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié; les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un membre suppléant. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

**Art. 19.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point sur l'ordre du jour.

**Art. 21.** La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.



**Art. 22.** L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes devront être entendus dans leurs observations.

**Art. 23.** Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président ou en cas d'empêchement du vice-président et du secrétaire ou en cas d'empêchement d'un autre membre du Conseil d'Administration. Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président ou en cas d'empêchement du vice-président, et du trésorier.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs employés de l'association.

#### **Chapitre V.**

#### **Fonds – Exercice social – Comptes – Budget**

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires
- b) des dons ou legs en sa faveur
- c) des subsides et subventions.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 25.** L'exercice social commence le 1er janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 26.** A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par les commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans. Ces commissaires sont pris en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

**Art. 27.** Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

#### **Chapitres VI.**

#### **Dissolution – Liquidation – Modification des statuts**

**Art. 28.** Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations, sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance sociale de la commune de Kopstal.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37042/000/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

#### **J.P. BARA ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3960 Ehlange-sur-Mess.

R. C. Luxembourg B 12.994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4. septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37061/594/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

#### **BCILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.178.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Pour BCILUX, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Dépositaire

Signatures

(37064/024/ 14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**ACER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange, Zone Industrielle Am Bruch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Aldo Becca, retraité, demeurant à Alzingen;
- 2.- Monsieur Flavio Becca, maçon, demeurant à Alzingen; agissant en leur qualité de gérant respectivement gérant suppléant de la société à responsabilité limitée ACER, S.à r.l., ayant son siège social à L-3327 Crauthem, route de Hellange, Zone Industrielle Am Bruch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 62 du 11 mars 1989.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Dans l'acte de constitution précité du 6 décembre 1988 les deux premiers alinéas de l'article six des statuts ont été erronément libellés comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs.) représenté par mille (1.000) parts sociales de mille deux cent cinquante francs (1.250,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Aldo Becca, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Monsieur Flavio Becca, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
3) Monsieur Jean Prioux, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
4) Monsieur Patrick Mourot, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Les comparants constatent qu'il y a lieu de redresser cette erreur purement matérielle et de donner aux deux premiers alinéas de l'article six la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs.), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Aldo Becca, préqualifié, trois cent treize parts sociales . . . . .	313
2) Monsieur Flavio Becca, préqualifié, trois cent douze parts sociales . . . . .	312
3) Monsieur Jean Prioux, préqualifié, trois cent treize parts sociales . . . . .	313
4) Monsieur Patrick Mourot, préqualifié, trois cent douze parts sociales . . . . .	312
Total: mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	1.250

Dont acte, fait et passé à Crauthem, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, il ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Becca, F. Becca, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 1998, vol. 503, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 1998.

J. Seckler.

(37043/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**ATOLL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, Maison 45.

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 1998

*Procès-verbal*

Sont présents:

- Monsieur Hubert Chardome, comptable, demeurant à 1170 Bruxelles (Belgique), 13, avenue des Jardinets.  
Monsieur Jean-Claude Timmers, employé, demeurant à 4840 Welkenraedt (Belgique), 14, rue de la Gare.

*Composition*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se constituent en Assemblée Générale Extraordinaire.

*Bureau*

La séance est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Monsieur Timmers Jean-Claude.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Hubert Chardome, qui accepte.

*Exposé du président*

Le président expose que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur,
2. Décharge à donner à l'administrateur en fonction
3. Nomination d'un nouvel administrateur

## 4. Transfert de siège social

## 5. Divers

L'Assemblée Générale, après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Il est constaté que l'administrateur Yves Van Renterghem a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

2. Sa démission est acceptée. Quitus pour sa gestion jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1998.

3. Il est décidé à l'unanimité d'appeler aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 ans, Monsieur David Raymond, à, L-9838 Untereisenbach, Maison 45.

4. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société ATOLL INVESTMENTS S.A. à L-9838 Untereisenbach, Maison 45 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.30 heures.

Untereisenbach, le 24 août 1998.

J.-C. Timmers                      R. David                      H. Chardome  
Administrateur-Délégué      Administrateur      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37059/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BALMORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.868.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BALMORAL INVESTMENTS S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 31 août 1998 que:

1) Le siège social de la société est transféré de L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri, Mademoiselle Alexia Meier, demeurant à L-7543 Mersch, 12, rue de Larochette, et GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19 Ely Place, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003 en remplacement de Maître Guy Ludovissy, de Maître Karin Weirich et de Madame Dominique Kohl, démissionnaires avec effet au 31 août 1998.

3) Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, est nommé conseil juridique de BALMORAL INVESTMENTS S.A.

4) GALLIPOLI LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19 Ely Place, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier.

Le mandat de GALLIPOLI LIMITED expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour extrait conforme

G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37060/758/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BETA GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 49.038.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 511, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37067/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BOUQUET EN FOLIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 58.593.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37071/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BARCLAYS DIVERSIFIED PORTFOLIO.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 31.681.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Administrateurs: Daniel Philip Nathanson, BARCLAYS GLOBAL INVESTORS LIMITED, London;  
Philippe Hoss, ETUDE ELVINGER, HOSS & PRUSSEN;  
John Coutanche, BARCLAYS PRIVATE BANK, Jersey;  
Noland Carter, BARCLAYS PRIVATE BANK LIMITED, London;  
Henri Riey, BARCLAYS BANK PLC (FRANCE), Paris;  
Alex Dyce, BARCLAYS ERBG ASSET MANAGEMENT, Paris.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour BARCLAYS DIVERSIFIED PORTFOLIO  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.  
S. Grundner J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1998, vol. 511, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37062/004/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BETA INTERNATIONAL MANAGEMENT.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 46.565.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 511, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37068/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BETA INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 56.756.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 511, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37069/000/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BL-BRECHER LUXEMBOURG & DEUTSCHLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 30.887.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 49, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 septembre 1998.

Signature.

(37070/664/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CHAUSSURES TOCKERT, Société en nom collectif.**

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.719.

**DISSOLUTION**

Les associés soussignés ont pris à l'unanimité des voix la décision de dissoudre la société CHAUSSURES TOCKERT, S.e.n.c. Tous l'actif et le passif ainsi que les frais et charges éventuels sont repris à parts égales par les associés.

Les documents de la société resteront déposés au siège social de la société dissoute où ils seront conservés pendant une durée de cinq ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 avril 1998.

C. Tockert J. Tockert

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37090/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BOUTIQUE MARIE-FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 29.617.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37072/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**BRASSERIE-RESTAURANT-PIZZERIA ROMAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 29.437.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37073/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**BRI S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 54.226.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRI S.A.H., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 280 du 8 juin 1996.

La séance est ouverte à 17:45 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant à Heisdorf.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Lemercier, employée privée, demeurant à Mussy la Ville (Belgique).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Kass-Bernard, employée privée, demeurant à Sanem.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressé et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de neuf millions deux cent mille francs (9.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à dix millions quatre cent cinquante mille francs (10.450.000,-) par la création de neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles de mille francs (1.000,-) chacune;

b) Renonciation au droit de souscription par les actionnaires actuels;

c) Souscription et libération de:

- 9. 9199 actions nouvelles par la société panaméenne RAPHAELO ENTERPRISES INC.;

- 1 action nouvelle par Monsieur Philippe de Patoul;

d) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de neuf millions deux cent mille francs (9.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) à dix millions quatre cent cinquante mille francs (10.450.000,-) par création de neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles de mille francs (1.000,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.



*Souscription - Libération*

Et à l'instant sont intervenus au présent acte:

1.- La société de droit panaméen RAPHAELO ENTERPRISES INC., avec siège social à 50th Street - Panama, ici représentée par Madame Sandrine Lemercier, employée privée, demeurant à Mussy la Ville (Belgique), agissant en sa qualité de directeur financier de la société, laquelle déclare souscrire au nom de la société RAPHAELO ENTERPRISES INC., préqualifiée, neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf (9.199) actions nouvellement émises;

2.- Monsieur Philippe De Patoul, administrateur de société, demeurant à B-6700 Toernich, rue d'Udange, 35, ici représenté par Madame Sandrine Lemercier, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée, laquelle déclare souscrire au nom de Monsieur Philippe De Patoul une (1) action nouvellement émise.

L'assemblée accepte la souscription de 9.199 actions nouvelles par la société RAPHAELO ENTERPRISES INC., préqualifiée et la souscription de 1 action nouvelle par Monsieur Philippe de Patoul, préqualifié.

Les neuf mille deux cents (9.200) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de neuf millions deux cent mille francs (9.200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 3 premier alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions quatre cent cinquante mille francs (10.450.000,-), représenté par dix mille quatre cent cinquante (10.450) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à cent trente-cinq mille francs (135.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Hoffmann, S. Lemercier, C. Bernard, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1 septembre 1998, vol. 844, fol. 19, case 5. – Reçu 92.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1998.

F. Kessler.

(37074/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BRI S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 54.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1998.

F. Kessler.

(37075/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CAFE BROUCHER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7415 Brouch/Mersch.  
R. C. Luxembourg B 53.806.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37079/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BRIDGEPOINT CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.187.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour BRIDGEPOINT CORPORATION, Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

(37076/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**BRIDGEPOINT CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.187.

L'assemblée générale statutaire du 11 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 3 août 1998.

Pour BRIDGEPOINT CORPORATION, Société Anonyme  
CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37077/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CALCIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10B, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 66.611.

Les bilans abrégés aux 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37082/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CALCIPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10B, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 66.611.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 8 mai 1998 au siège social*

L'Assemblée constate pour l'exercice clos au 31 décembre 1997 un bénéfice s'élevant à HFL 6.989.983,-. L'Assemblée décide d'ajouter le montant de ce bénéfice à la perte reportée de l'exercice 1996, d'affecter un montant de NLG 56.640,- à la réserve légale et de reporter un bénéfice total de HFL 1.076.158,- au prochain exercice.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Haller aux fonctions d'administrateur de la société nommé en remplacement de Monsieur Jean Brucher, Administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37083/520/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 42.745.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CAL FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, Place de Metz, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.745.

Ladite société constituée par acte du notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 1993, publié au Mémorial C - 1993, page 8519.

L'assemblée est présidée par Madame Annelise Nagy-Charles, demeurant à Algrange (France).

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline Siebenaler, demeurant à Diekirch.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Arsène Marx, demeurant à Dalheim.

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les quatre mille (4.000) actions représentatives du capital social de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- Flux), sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée;

Laquelle liste de présence, ainsi que la procuration des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
  2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
  3. Fixation de la date de l'assemblée de clôture au 13 août 1998 à 10.30 heures.
- III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.
- Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommée liquidateur:

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, établie à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe au 13 août 1998 à 11.30 heures la date de l'assemblée de clôture de liquidation de la société.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Siebenaler, A. Marx, A. Nagy-Charles, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

J. Delvaux.

(37080/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 42.745.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CAL FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, Place de Metz, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.745.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 1993, publié au Mémorial C - 1993, page 8519.

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Annelise Nagy-Charles, demeurant à Algrange (France).

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline Siebenaler, demeurant à Diekirch.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Arsène Marx, demeurant à Dalheim.

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les quatre mille (4.000) actions représentatives du capital social de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- Flux), sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée;

Laquelle liste de présence, ainsi que la procuration des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3. Clôture de la liquidation.

4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., avec siège social à Luxembourg, 124, route d'Arlon, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur, aux administrateurs et commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, au 16, rue Zithe à Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme CAL FINANCE S.A., qui cessera d'exister.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Siebenaler, A. Marx, A. Nagy-Charles, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

J. Delvaux.

(37081/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**MANUEL CARDOSO, S.à r.l. ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2563 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.698.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37086/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**COMEST FIN. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.885.

Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 1998, la société CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., 27, avenue Monterey, Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société COMEST FIN. HOLDING S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm, Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange et Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker, donnent leur démission respectivement de leurs fonctions d'administrateur et de Commissaire au Comptes.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

*Pour COMEST FIN. HOLDING S.A.*

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37091/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CARBOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 56.312.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CARBOM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.312.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 623 du 2 décembre 1996.

Ladite société a un capital social actuel de quinze milliards de liras italiennes (15.000.000.000,- ITL), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL), chacune, entièrement souscrites et libérées

L'assemblée est présidée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edmondo Luciani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les cent cinquante mille (150.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. - Réduction du capital social souscrit de sept milliards de liras italiennes (7.000.000.000,- ITL), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de quinze milliards de liras italiennes (15.000.000.000,- ITL) à huit milliards de liras italiennes (8.000.000.000,- ITL),

par le remboursement aux actionnaires d'un montant de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) par action, et annulation des actions portant les numéros 80.001 à 150.000.

2. - Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à huit milliards de liras italiennes (8.000.000.000,- ITL), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL), chacune, entièrement souscrites et libérées.»

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires, de l'unanimité de tous les actionnaires représentant la totalité du capital social, décide de réduire le capital social souscrit de sept milliards de liras italiennes (7.000.000.000,- ITL),

en vue de ramener le capital social souscrit actuel de quinze milliards de liras italiennes (15.000.000.000,- ITL) à huit milliards de liras italiennes (8.000.000.000,- ITL),

par le remboursement aux actionnaires d'un montant de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) par action, et l'annulation des actions portant les numéros 80.001 à 150.000.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi sur les sociétés.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités d'annulation des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation de la décision qui précède.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à huit milliards de liras italiennes (8.000.000.000,- ITL), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL), chacune, entièrement souscrites et libérées.»



*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, E. Luciani, D. Murari, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): H. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

J. Delvaux.

(37084/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**CARBOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.312.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 1998 actée sous le n° 544/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de Commerce de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37085/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**CAVES GOURMANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1149 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.001.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37087/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**C.E.C.G., COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R. C. Luxembourg B 21.830.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A, en abrégé C.E.C.G., R.C. B Numéro 21.830, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 239 du 8 septembre 1984.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par quatre actes du même notaire en date des 20 juin 1986, 21 novembre 1986, 28 juin 1988 et 7 juillet 1989, publiés au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 269 du 22 septembre 1986, 55 du 6 mars 1987, 256 du 27 septembre 1988 et 351 du 29 novembre 1989.

Les statuts de ladite société ont encore été modifiés par un acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en remplacement de Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 93 du 18 mars 1992.

Les statuts de ladite société ont encore été modifiés par un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C numéro 204 du 8 mai 1995.

Les statuts de ladite société ont encore été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 340 du 13 mai 1998.

Les statuts de ladite société ont enfin été modifiés par un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 378 du 26 mai 1998.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Christian Bertrand, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur, par les comparants.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Suppression de l'attribution aux actionnaires, sauf décision contraire prise par l'Assemblée Générale aux 7/10<sup>èmes</sup> des voix représentées, d'un dividende brut égal au moins à cinquante pour cent (50 %) du bénéfice net de l'année après impôts.

2. - Autorisation accordée au Conseil d'Administration de procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément à l'article 72-2 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

3. - Modification des paragraphes 2 et 3 de l'article 30 des statuts aux fins de leur donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

4. - Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer les deuxième et troisième alinéas de l'article 30 des statuts relatif à l'attribution aux actionnaires, sauf décision contraire prise par l'Assemblée Générale aux 7/10<sup>èmes</sup> des voix représentées, d'un dividende brut égal au moins à cinquante pour cent (50 %) du bénéfice net de l'année après impôts.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accorder au Conseil d'Administration l'autorisation de procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément à l'article 72-2 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

En conséquence les alinéas 2 et 3 de l'article 30 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante:

«**Art. 30. alinéas 2 et 3:** L'Assemblée Générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bertrand, C. Hubert, V. Wauthier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 110S, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff (signé):* D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

A. Schwachtgen.

(37094/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**C.E.C.G., COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R. C. Luxembourg B 21.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37095/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CENTAURO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 60.504.

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 511, fol. 51, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37089/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CD BUTTEK BEIM PALAIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2418 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.498.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37088/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE L'OCCITANIE.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.715.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signature.

(37092/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE WINTGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 53.319.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Messieurs Yvan Juchem, Joseph Winandy et Eric Berg, et au commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Noël Didier, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au 18, Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), et Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin 2, 19 Ely Place (Irlande), a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DE WINTGER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37093/768/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 17.789.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the nineteenth of August.  
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Rory C. Kerr, Master of Laws, residing in L-8077 Bertrange, 16, rue de Luxembourg, acting as a proxy of the corporation CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A. R.C. Number B 17.789, having its registered office in Luxembourg,

pursuant to the minutes of a meeting of the Board of Directors passed on August 13th, 1998, a certified copy of which shall remain attached to the present deed.

Who declared and required the notary to act that:

I. The Company CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A. was organized as a société anonyme pursuant to a deed before the undersigned notary, dated September 12th, 1980, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 249, on October 31st, 1980.

The Articles of Incorporation have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated February 18th, 1998, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 127 on February 28th, 1998.

II. The Company CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A. has presently a fully subscribed and paid-in capital of ten million nine hundred and sixty thousand three hundred and six United States dollars (10,960,306.-), represented by seven million six hundred and eighty-one thousand six hundred and sixty-nine (7,681,669) ordinary shares having no par value, all of which have been fully paid up.

Art. 6.1. of the Articles of Incorporation sets the authorized capital of the Company at thirty-six million United States Dollars (US \$ 36,000,000.-) to be realised by the issue of such number of additional shares of no par value as the Board of Directors of the Company shall deem appropriate, whereas Article 6.2 and 6.3 state that:

«6.2. The Board of Directors of the Company is hereby empowered and is able itself to effect either wholly or partially such increase in capital as in its sole discretion may determine from time to time and to accept subscription for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C* of the deed dated 31st March 1995 whereby the authorisation has been renewed. The period or extent of this authority may be extended by the shareholders in General Meeting from time to time. The Board of Directors is authorised to determine the subscription price and other conditions attaching to any subscription for shares under this Article including, should the Board so determine an issue of shares upon the conversion of the net profits of the company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 of the Articles of incorporation in order to record this change and the Board is further empowered to take or authorise all necessary steps towards the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

III. Pursuant to the above-mentioned minutes of a meeting of the Board of Directors of August 13th, 1998, the Directors have accepted the subscription for two million nine hundred and twenty-seven thousand nine hundred and ninety-nine (2,927,999) additional shares of no par value at one point fifty (1.50) United States Dollars.

These new shares have been fully subscribed and entirely paid up on this day by BARATO LIMITED, a company with registered office in Jersey, Channel Islands, by a contribution in kind of the entire issued share capital of BARATO HOLDINGS LIMITED (BARATO), a company with registered office in Jersey, Channel Islands, represented by one thousand (1,000) ordinary shares.

Pursuant to Articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report dated August 10, 1998, established by the réviseur d'entreprises PIM GOLDBY S.C., with registered office in 2, rue Tony Neuman, Luxembourg, which report has the following conclusions:

«Conclusion:

On the basis of our valuation procedures referred to above, in our opinion, the value of 1,000 shares of BARATO is at least equal to 2,927,999 shares of no par value to be issued at US \$ 1.50 each by CONAFEX i.e. US \$ 4,392,000.-

We have no other observations to make on the proposed transaction.»

The said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

IV. As a consequence of the above resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

**«Art. 5. Capital**

The share capital of the Company is set at fifteen million three hundred and fifty-two thousand three hundred and five United States dollars (15,352,305.-), represented by ten million six hundred and nine thousand six hundred and sixty-eight (10,609,668) ordinary shares having no par value, all of which have been fully paid up in cash or in kind.»

*Valuation*

For registration purposes the increase of capital is valued at one hundred and sixty-two million eight hundred and ninety-nine thousand two hundred and eighty (162,899,280.-) Luxembourg Francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Rory C. Kerr, Master of Laws, demeurant à L-8077 Bertrange, 16, rue de Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A., R.C. B 17.789 ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration en date du 13 août 1998, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte du notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 1980, publié au *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, n° 249 du 31 octobre 1980.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 127 du 28 février 1998.

II. Ladite société CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A. a actuellement un capital souscrit et libéré de dix millions neuf cent soixante mille trois cent six dollars des Etats-Unis (USD 10.960.306,-), représenté par sept millions six cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-neuf (7.681.669,-) actions ordinaires sans mention de valeur nominale, libérées entièrement.

L'article 6.1 des statuts fixe le capital autorisé de la société à trente-six millions de dollars des Etats-Unis (USD 36.000.000,-) à être réalisé par le biais de l'émission de tel nombre supplémentaire d'actions sans valeur nominale que le conseil d'Administration de la Société estimera utile, alors que l'article 6.2 et 6.3 stipule que:

«6.2. Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser lui-même périodiquement et à sa seule discrétion cette augmentation de capital en une fois ou en tranches et d'accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication dans le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'acte du 31 mars 1995 par lequel ladite autorisation a été renouvelée. Le conseil d'administration est autorisé de fixer le prix de souscription et d'autres conditions de toute souscription d'actions en vertu de cet article, y inclus au gré du conseil, de décider l'émission d'actions au moyen de la conversion du bénéfice net de la société en capital ou l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3. A la suite de chaque augmentation totale ou partielle de capital réalisée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, il sera obligé de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil d'administration qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires.»

III. En exécution du procès-verbal du conseil d'administration précité pris en date du 13 août 1998, les administrateurs de la Société ont accepté la souscription de deux millions neuf cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.927.999) actions sans désignation de valeur nominale pour un dollar US cinquante cents (1,50).

Toutes les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées ce jour par BARATO LIMITED, une société avec siège social à Jersey, Iles Anglo-Normandes par un apport en nature du total du capital émis de BARATO HOLDINGS LIMITED (BARATO), une société avec siège social à Jersey, Iles Anglo-Normandes, représenté par mille (1.000) actions ordinaires.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'évaluation de l'apport en nature a été confirmée au notaire instrumentaire par un rapport en date du 10 août 1998, dressé par le réviseur d'entreprises PIM GOLDBY S.C. avec siège social à 2, rue Tony Neuman, Luxembourg, lequel rapport a les conclusions suivantes:

«Conclusion:

On the basis of our valuation procedures referred to above, in our opinion, the value of 1,000 shares of BARATO is at least equal to 2,927,999 shares of no par value to be issued at US \$ 1.50 each by CONAFEX i.e. US \$ 4,392,000.-

We have no other observations to make on the proposed transaction.”

Le présent rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

IV. A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital**

Le capital actions de la Société est fixé à quinze millions trois cent cinquante-deux mille trois cent cinq dollars des Etats-Unis (USD 15.352.305,-), représenté par dix millions six cent neuf mille six cent soixante-huit (10.609.668,-) actions ordinaires sans mention de valeur nominale, entièrement libérées en espèces ou en nature.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à cent soixante-deux millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt (162.899.280,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Kerr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 110S, fol. 54, case 5. – Reçu 1.630.574 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37097/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CONSOLIDATED AFEX CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 17.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(37098/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.



**CONMAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 49.728.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 49, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature.

(37096/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**CONSTRUCTION NOTARNICOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8036 Strassen.  
R. C. Luxembourg B 27.837.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37099/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**COPARTIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 41.794.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature.

(37100/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**COPRINUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue August Neyer.  
R. C. Luxembourg B 51.764.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COPRINUS S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.764, été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 505 du 5 octobre 1995, avec un capital social de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront paraillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolutions*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolutions*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bonani, Leiten, Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 1998, vol. 503, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 1998.

J. Seckler.

(37101/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**CYBER MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.764.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration de la société anonyme CYBER MEDIA GROUP, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté du 31 juillet 1998*

En sa séance du 31 juillet 1998 le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale, a décidé de nommer Monsieur Fabrice Wuyts, directeur financier, demeurant à B-1400 Nivelles, 43, Chemin de Bornival (Belgique), comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour extrait conforme  
E. Glachant F. Wuyts  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 1998, vol. 166, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(37102/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**FIDUCIAIRE PREMIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Signature.

(37118/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**FIDENES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 35.419.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37116/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.784.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée DEWAPLUS inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 22.784, ayant son siège social à Luxembourg, 18, boulevard Royal,

constituée par acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 6 mai 1985, publié au Mémorial C numéro 149 du 3 juin 1985.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 112 du 16 mars 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Uhl, employée de banque, demeurant à F-Thionville.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Vinciane Poensgen, employée de banque, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart.

Elle appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Nico Thill, employé de banque, demeurant à L-5360 Schrassig.

Madame la Présidente requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 1:

Ajout de la définition suivante à la fin de l'article 1: «(ci-après désignée la Société)».

2) Modification de l'article 4:

Ajout de la phrase suivante à la fin de l'alinéa 1: «A l'intérieur de la Commune de Luxembourg, le siège social peut être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration.»

3) Modification de l'article 8:

Remplacement de la troisième phrase de l'alinéa 5 laquelle aura la teneur suivante: «En cas de demandes de rachat portant sur plus de 5 % des actions en circulation, la Société se réserve le droit de traiter ces rachats au prix de rachat tel qu'il aura été déterminé après qu'elle aura pu vendre les valeurs nécessaires dans les plus brefs délais et qu'elle aura pu disposer des produits de ces ventes. Les demandes de rachat ainsi reportées seront traitées prioritairement à toutes les autres demandes de rachat présentées.»

4) Modification de l'article 10, alinéa 1, lequel aura la teneur suivante:

«Les actions sont au porteur ou nominatives. Les actions peuvent être émises en fractions d'actions, en titres unitaires ou être représentées par des certificats représentatifs de plusieurs actions dans les formes et coupures à déterminer par le Conseil d'Administration.»

5) Modification de l'article 16:

Ajout d'une deuxième phrase à l'alinéa 4: «Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»

6) Modification de l'article 23, lequel aura la teneur suivante:

**«Art. 23.** Conseil en investissements, dépôts des avoirs et administration centrale.

La Société pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements. D'autre part, la Société conclura une convention avec une banque luxembourgeoise, aux termes de laquelle cette banque assurera les fonctions de dépositaire des avoirs de la Société. Tous les avoirs de la Société seront détenus par ou à l'ordre du dépositaire. Au cas où le dépositaire désirerait résilier la convention, le Conseil d'Administration fera le nécessaire pour désigner une autre banque pour agir en tant que dépositaire et le Conseil d'Administration nommera cette banque aux fonctions de dépositaire à la place de la banque dépositaire démissionnaire. Les administrateurs ne révoqueront pas le dépositaire avant qu'un autre dépositaire ait été nommé en accord avec les présentes dispositions pour agir à sa place.

Par ailleurs, la Société conclura une convention avec un ou plusieurs prestataires de services établis au Luxembourg, aux termes de laquelle ces derniers assureront l'administration centrale de la Société.»

7) Modification de l'article 27, alinéa 2, lequel aura la teneur suivante:

«Toute action donne droit à une voix. Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'actionnaire, excepté le droit de vote qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.»

8) Modification de l'article 34, lequel aura la teneur suivante:

**«Art. 34.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.»

9) Nomination d'un nouvel administrateur.

II. - Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

1) le Luxemburger Wort du 27 juillet et 5 août 1998;

2) au Mémorial numéro 546 du 27 juillet et numéro 570 du 5 août 1998.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 626.143 actions actuellement en circulation, 20.000 actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts l'assemblée constate qu'à défaut d'avoir atteint le quorum requis par les dispositions légales, l'assemblée générale des actionnaires ne peut pas délibérer sur les points sub 1 à 8 figurant à l'ordre du jour.

En conséquence l'assemblée décide qu'une nouvelle assemblée des actionnaires sera convoquée pour le 23 septembre 1998, laquelle assemblée pourra alors prendre des décisions valables, quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, l'assemblée constate qu'elle n'a pas besoin de quorum de présence pour délibérer valablement, et en conséquence, elle décide à l'unanimité des voix présentes de ne pas nommer de nouvel administrateur

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame la présidente a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: N. Uhl, V. Poensgen, N. Thill, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1998.

J. Delvaux.

(37104/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

### **EUROLOTTO SYSTEMS A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 47.610.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitze in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUROLOTTO SYSTEMS A.G., mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, Luxembourg Sektion B Nummer 47.610, gegründet in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit der Bezeichnung P.O.S. MARKETING & CONSULT, G.m.b.H. gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'Huart am 18. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 351 vom 22. September 1994, deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 9. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 251 vom 21. Mai 1996, deren Bezeichnung abgeändert wurde in EUROLOTTO SERVICES, G.m.b.H. gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 230 vom 9. April 1998, deren Form in Aktiengesellschaft und deren Bezeichnung in EUROLOTTO SYSTEMS A.G., umgeändert wurde durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 20. März 1998, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Der Vorsitz der Versammlung führt Herr Klaus Benschmidt, Rechtsanwalt, wohnhaft in Remscheid (Deutschland).

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Marie-Jeanne Leiten, Privatbeamtin, wohnhaft in Godbringen (Luxemburg).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Luxemburg).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

#### *Tagesordnung:*

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 18.750.000,- Fr. um es von einem jetzigen Betrag von 1.250.000,- Fr. auf 20.000.000,- Fr. zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 18.750 neuen Aktien, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

2.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3.- Entsprechende Änderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung.

4.- Ernennung von Frau Andrea Petukat zum zusätzlichen Verwaltungsratsmitglied.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um achtzehn Millionen siebenhundertfünfzigtausend Franken (18.750.000,- Fr.) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- Fr.) auf zwanzig Millionen Franken (20.000.000,- Fr.) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von achtzehntausendsiebenhundertfünfzig (18.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, Herr Rüdiger Hoffmann, Unternehmer, wohnhaft in Anyos, Anyos Parc (Andorra), die achtzehntausendsiebenhundertfünfzig (18.750) neuen Aktien gezeichnet und voll eingezahlt hat, so dass die Summe von achtzehn Millionen siebenhundertfünfzigtausend Franken (18.750.000,- Fr.) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel drei Absatz eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz eins.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzig Millionen Franken (20.000.000,- Fr.) und ist eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien von jeweils eintausend Franken (1.000,- Fr.)»

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Frau Andrea Petukat, Kauffrau, wohnhaft in E-07157 Mallorca, Puerto Andraitx, Calle Picasso 2 (Spanien), zum zusätzlichen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Ihr Mandat endet mit demjenigen der anderen Verwaltungsratsmitglieder.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zweihundertfünfzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Benschmidt, Leiten, Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 1998, vol. 503, fol. 91, case 12. – Reçu 187.500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 3. September 1998.

*J. Seckler.*

(37112/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**EUROLOTTO SYSTEMS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. September 1998.

*J. Seckler.*

(37112/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.058.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 30 avril 1998*

Le mandat d'administrateur de Mesdames Sylvie Theisen et Sandrine Purel, et Monsieur Manuel Hack, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de six ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme  
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A.

Singatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37103/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.



**FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 34.752.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 49, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 4 septembre 1998.

Signature.

(37117/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**FINIMIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 41.698.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIMIT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.698, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 octobre 1992, publié au Mémorial C, numéro 20 du 15 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 151 du 12 mars 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Florange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, demeurant à Mondercange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Augmentation du capital de LUF 5.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 5.000.000,- à LUF 10.000.000,- par la création, l'émission et la souscription de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune à libérer par des versements en espèces.

Modification y relative des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) par la création, l'émission et la souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune à libérer par des versements en espèces.

*Souscription et libération*

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les cinq mille (5.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

représentée par Messieurs Marcello Ferretti et Albert Pennacchio, prénommés.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

La version anglaise du premier alinéa de l'article 3 des statuts est la suivante:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The corporate capital is fixed at ten million luxembourg francs (10,000,000.- LUF) divided into ten thousand (10,000) shares having a par value of one thousand luxembourg francs (1,000.- LUF) each, fully paid up.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Ferretti, S. Citti, Pennacchio, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 110S, fol. 23, case 3. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

P. Frieders.

(37122/212/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**FINIMIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

P. Frieders.

(37123/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**DILENIA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.459.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (143.508,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Signature.

(37105/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val St. Croix.

R. C. Luxembourg B 37.773.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 59 du 21 février 1992.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 635 du 7 décembre 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 28 août 1998 à Luxembourg, la que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de six ans:

- Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange, président et administrateur-délégué,
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, administratrice,
- Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administratrice,
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 28 août 1998.

*Pour la société INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A.*

**FIDUCIAIRE FERNAND FABER**

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37153/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**DUVERNEY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.973.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signature.

(37106/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**FONINVEST, Aktiengesellschaft,  
(anc. FONINVEST, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung).**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler mit dem Amtssitz in Junglinster.

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FONINVEST, G.m.b.H., mit Sitz in Luxemburg, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 23. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 576 vom 7. Dezember 1992, und deren Statuten wurden abgeändert durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 18. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 353 vom 23. September 1994.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

1.- Die Aktiengesellschaft KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, mit Sitz in L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal, hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

2.- Herr Paul Marx, vorgeannt, handelnd in seinem eigenen Namen.

Sämtliche Vollmachten, vom Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten erklärten als einzige jetzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FONINVEST, G.m.b.H., zu handeln, und die Komparenten ersuchten gemeinsam den amtierenden Notar, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Herr Paul Marx, vorgeannt, erklärt im Namen der beiden Geschäftsführer der Gesellschaft Frau Françoise Jensen-Stamet und Herrn Jacques E. Lebas, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, die privatschriftliche Übertragung eines (1) Anteils der vorbezeichneten Gesellschaft FONINVEST, G.m.b.H., durch die vorbezeichnete Aktiengesellschaft KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE an den vorgeannten Herrn Paul Marx, als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt zu betrachten, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Die Gesellschafter stellen fest, dass Artikel 5 der Satzung nunmehr folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt acht Millionen Luxemburger Franken (8.000.000,- LUF), aufgeteilt in achthundert (800) Anteile von jeweils zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF), welche Anteile sich wie folgt verteilen:

- |  |     |
|--|-----|
| 1.- Die Aktiengesellschaft KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, mit Sitz in L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal, siebenhundertneunundneunzig Anteile . . . . . | 799 |
| 2.- Herr Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette, ein Anteil . . . . .  | 1»  |

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FONINVEST, G.m.b.H., in eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts umzuwandeln und die Bezeichnung der Gesellschaft anzupassen, welche demzufolge den Firmennamen FONINVEST tragen wird.

Diese Umwandlung geschieht aufgrund eines Gutachtens des Wirtschaftsprüfers INTERAUDIT, S.à r.l., aus Luxemburg vom 30. Juli 1998, dessen Schlußfolgerungen wie folgt lauten:

*«Conclusions:*

Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, diminuée des pertes reportées.»

Ein Exemplar dieses Gutachtens, nachdem es von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, den beiden Geschäftsführern der Gesellschaft Frau Françoise Jensen-Stamet und Herrn Jacques E. Lebas, welche ihr Amt niederlegen, volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

*Vierter Beschluss*

Die achthundert (800) bestehenden und voll eingezahlten Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung werden in achthundert (800) Aktien von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF) umgewandelt.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, die Gesellschaftsform abzuändern in eine Aktiengesellschaft ohne Abänderung der wesentlichen Grundlagen des Gesellschaftsvertrages, sowie die Umänderung der bestehenden Artikel der Satzung, um diese mit der Abänderung der Gesellschaftsform in Einklang zu bringen, und demgemäß der Satzung der Aktiengesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

**SATZUNG**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung FONINVEST.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt acht Millionen Luxemburger Franken (8.000.000,- LUF) und ist eingeteilt in achthundert (800) Aktien von jeweils zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

*Sechster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgesetzt.

Werden zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2004 ernannt:

- a) Herr Charles Lahyr, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette;
- b) Herr Eric Magrini, conseil juridique, wohnhaft in Luxemburg;
- c) Herr Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

*Siebter Beschluss*

Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Wird zum Kommissar bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2004 ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT, mit Sitz in Luxemburg.

*Achter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, verlegt.

*Übergangsbestimmung*

Die nächste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 1999 statt.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr vierzigtausend Luxemburger Franken.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 1998, vol. 503, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. September 1998.

J. Seckler.

(37126/231/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.546.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, stock company having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B number 60.546, incorporated by deed established on the 11th of August 1997, published in Memorial C, Recueil des Sociétés number 657 on November 25, 1997, and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on November 26, 1997, on December 23, 1997 and on March 23, 1998.

The meeting is presided by Mr Jean-Philippe Fiorucci, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Bénédicte Colleaux, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Delphine André, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 104,250 (one hundred four thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Increase of the corporate capital by an amount of LUF 104,000,000.- (one hundred and four million Luxembourg francs) so as to raise it from its current amount of LUF 104,250,000.- (one hundred four million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 208,250,000.- (two hundred eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue of 104,000 (one hundred and four thousand) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, by contribution in cash.

2. - Amendment of first paragraph of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.



After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of LUF 104,000,000.- (one hundred and four million Luxembourg francs) so as to raise it from its current amount of LUF 104,250,000.- (one hundred four million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 208,250,000.- (two hundred eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue of 104,000 (one hundred and four thousand) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, having the same rights as the existing one.

*Second resolution*

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived to its preferential subscription's right, decides to admit to the subscription of the 104,000 (one hundred and four thousand) new shares GIACOMELLI SPORT S.p.A., a Company formed under Italian Law, having its registered office at I-47037 Rimini, Via Nuova Circonvallazione Ovest, 14-16, Italy, majority shareholder.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon GIACOMELLI SPORT S.p.A., prenamed, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 104,000 (one hundred and four thousand) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of LUF 104,000,000.- (one hundred and four million Luxembourg francs), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at LUF 208,250,000.- (two hundred eight million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 208,250 (two hundred eight thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, fully paid up and carrying one voting right in the general assembly.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one million two hundred thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B numéro 60.546, constituée suivant acte reçu le 11 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 657 du 25 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 26 novembre 1997, par acte du 23 décembre 1997 et par acte du 23 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte Colleaux, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Delphine André, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 104.250 (cent quatre mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 104.000.000,- (cent quatre millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 104.250.000,- (cent quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 208.250.000,- (deux cent huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission de 104.000 (cent quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, par apport en numéraire.

2. - Modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 104.000.000,- (cent quatre millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 104.250.000,- (cent quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 208.250.000,- (deux cent huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission de 104.000 (cent quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, ayant les mêmes droits que celles existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 104.000 (cent quatre mille) actions nouvelles GIACOMELLI SPORT S.p.A., société de droit italien, ayant son siège social à I-47037 Rimini, Via Nuova Circonvallazione Ovest, 14-16, Italie, actionnaire majoritaire.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite GIACOMELLI SPORT S.p.A., prénommée, représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire les 104.000 (cent quatre mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 104.000.000,- (cent quatre millions de francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. - Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 208 .250.000,- (deux cent huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 208.250 (deux cent huit mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de un million deux cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-P. Fiorucci, B. Colleaux, D. André, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 110S, fol. 52, case 3. – Reçu 1.040.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(37135/211/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Pour le notaire

Signature

(37136/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**ERMITAGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.648.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Signature.

(37110/758/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**GENEIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 31.874.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 8 juillet 1998 que l'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

- Michel Thibal
- Fara Chorfi.

Elle a élue Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à Luxembourg au poste d'administrateur pour une durée d'un an en remplacement de Jean Marc Lhoest, administrateur démissionnaire.

- Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable.
- Didier Lorrain.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1998, vol. 511, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37130/735/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 24.016.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 1986, publié au Mémorial C numéro 137 du 24 mai 1986.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant à Heisdorf.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Kass-Bernard, employée privée, demeurant à Sanem.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de cent Deutsch Mark (DEM 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille Deutsche Mark (DEM 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de quatre cent cinquante mille Deutsche Mark (DEM 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille Deutsche Mark (DEM 100.000,-) à cinq cent cinquante mille Deutsche Mark (DEM 550.000,-) par la créations de quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles de cent Deutsch Mark (DEM 100,-) chacune;

b) Renonciation au droit de souscription par l'actionnaire ne participant pas à l'augmentation de capital;

c) Souscription de libération des 4.500 actions nouvelles par la société TYORA LIMITED;

d) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre cent cinquante mille Deutsche Mark (DEM 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille Deutsche Mark (DEM 100.000,-) à cinq cent cinquante mille Deutsche Mark (DEM 550.000,-) par la création de quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles de cent Deutsche Mark (DEM 100,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de Monsieur Pierre Hoffmann, prénommé, l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

*Souscription - Libération*

Et à l'instant est intervenue au présent acte, la société TYORA LIMITED, représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire les quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société TYORA LIMITED, préqualifiée.

Les quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille Deutsche Mark (DEM 450.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 3 premier alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier Alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille Deutsche Mark (DEM 550.000,-), représenté par cinq mille cinq cents actions (5.500) d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (DEM 100,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à cent trent-cinq mille francs (135.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Hoffmann, A. Monte, C. Bernard, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 844, fol. 19, case 4. – Reçu 92.809,- francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1998.

F. Kessler.

(37154/219/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**INTERNATIONAL LIGHT AND DESIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 24.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1998.

F. Kessler.

(37155/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**ELECTRICITE FRANCOIS WAGENER, S à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer.

R. C. Luxembourg B 27.695.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37107/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**LAG GROUP S.A., Société Anonyme,  
(anc. LAPI GROUP S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange.

Lequel a déposé une assemblée générale extraordinaire de la société LAPI GROUP S.A., avec siège à Luxembourg, constituée par acte notarié du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 193 du 31 mars 1998, les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 février 1998, publié au Mémorial C n° 364 du 19 mai 1998, ladite assemblée générale s'est tenue à Lugano, le 24 juin 1998, par-devant Maître Claudio Simonetti, notaire à Lugano Via Nassa n° 21. Elle a eu pour objet:

1) Changement de la raison sociale et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de LAG GROUP S.A.

2) Une augmentation de capital de 1.740.000,- francs luxembourgeois, assortie d'une prime d'émission de 104.966.301,- francs luxembourgeois.

Ladite augmentation de capital a été libérée:

- 1) Par un apport en nature de 99 % du capital social d'une société de droit italien MIDIA SRL avec siège à Milan (I).
- 2) Par l'apport de créances de LUF 9.158.160,-.

Les parts sociales ainsi que les créances apportées en société sont évaluées à LUF 106.706.301,- francs, ainsi que cela résulte du rapport du réviseur d'entreprise, Monsieur Roland Klein, demeurant à L-5969 Itzig. Ledit rapport est annexé au présent acte.

L'acte de dépôt est destiné à des fins d'enregistrement et publication de l'assemblée générale tenue en date du 24 juin 1998 par-devant Maître Claudio Simonetti.

Suite à l'augmentation de capital, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

**Art. 3.- Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trois millions (3.000.000,-) de francs, divisé en trois mille (3.000) actions de mille (1.000,-) francs chacune, assorti d'une prime d'émission.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Signé: Koeune, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1998, vol. 844, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 août 1998.

G. d'Huart.

(37162/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

### **OMILUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OMILUX IMMOBILIERE S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 25 mai 1990, publié au Mémorial C n° 429 du 22 novembre 1990, et modifiée par acte notarié du 29 mai 1991, publié au Mémorial C n° 442 du 22 novembre 1991.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Armand Engels, administrateur de sociétés, demeurant à Kockelscheuer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Keup, secrétaire, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Kockelscheuer

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du Jour:*

Augmentation du capital social de 3.670.000,- francs par l'apport d'un immeuble et modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société de 3.670.000,- francs pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- à 4.920.000,- francs par l'apport d'un hall industriel sis dans le Zoning Ronneboesch à Howald, inscrite au cadastre comme suit:

Commune et section A de Hesperange, Numéro 1268/5511, bâtiments, place, lieu-dit rue des Joncs, contenant 251,12 ares, dont le lot numéro 13 comprenant:

- a) la propriété exclusive et privative du dépôt n° 13, d'une superficie d'exploitation utile de 479,250 m<sup>2</sup>
- b) la quote-part indivise de 32,54/1.000 dans les parties communes, y compris le sol ou terrain.

#### *Origine de Propriété*

Monsieur Armand Engels a acquis le prédit hall des époux Edouard Lux-Morn, en vertu d'un acte d'échange reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 mars 1989, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 avril 1989, volume 1159, numéro 3.

L'augmentation de capital a été souscrite par l'ancien propriétaire Monsieur Armand Engels avec l'accord unanime de l'assemblée générale.



L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Lex Benoy, de Luxembourg qui arrive à la conclusion que l'apport correspond au moins à la somme de 3.760.000,- LUF représentée par 3.670 actions de valeur nominale de 1.000,- LUF à émettre....

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais le teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent vingt mille (4.920.000,-) francs, divisé en quatre mille neuf cent vingt (4.920) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas soixante-cinq mille (65.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Engels, N. Keup, J. Quintus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 1998, vol. 842, fol. 94, case 1. – Reçu 44.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 août 1998.

G. d'Huart.

(37199/207/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**GOMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.850.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

GOMET S.A.  
Signatures

(37137/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**GOMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.850.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 août 1998*

M. Sibrand van Roijen, employé privé, résidant à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Robertus Hoyng dont il terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Certifié sincère et conforme  
GOMET S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37138/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**G-SHORT TERM FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.468.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: William de Vijlder, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles.

Administrateurs: Xavier Timmermans, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles,

Pierre Yves Goemans, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles,

Yves Wagner, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 1998.

*Pour G-SHORT TERM FUND, SICAV*  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.  
S. Grundner J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1998, vol. 511, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37129/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**HERMIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.698.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social le 24 août 1998 à Luxembourg*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Hakan Adolfson.

Le Président désigne comme secrétaire Mlle Lydie Tortot et comme scrutateur Mlle Marlène Prouvé.

M. le Président constate que toutes les actions étant présentes ou représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant eu connaissance de l'ordre du jour. L'Assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. La démission de M. Hakan Adolfson, CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., CAPITOLE INTERNATIONAL S.A. et la nomination des sociétés DURYMONT I.N.C, FENNEL INTERNATIONAL LIMITED comme nouveaux administrateurs et HILLARY S.A. comme nouvel administrateur-délégué, domiciliées à n° 2 Commercial Centre Square, PO box 71, Alofi, Niue Island.

2. Décharge pleine et entière aux anciens administrateurs pour l'ensemble de la période concernée jusqu'au 24 août 1998.

3. Transfert du siège social de la société du 5, rue Aldringen au 43, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Ensuite l'ordre du jour est abordé par l'Assemblée Générale et, après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est acceptée la démission de M. Hakan Adolfson, CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., CAPITOLE INTERNATIONAL S.A. et la nomination des sociétés DURYMONT I.N.C, FENNEL INTERNATIONAL LIMITED comme nouveaux administrateurs et HILLARY S.A., comme nouvel administrateur-délégué, domiciliées à n°2 Commercial Centre Square, PO box 71, Alofi, Niue Island.

2. Est accordée décharge pleine et entière aux anciens administrateurs pour l'ensemble de la période concernée jusqu'au 24 août 1998.

3. Le siège social de la société est 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture la séance à 10.00 heures.

Signature      Signature      Signature  
Le Président    Le secrétaire    Le scrutateur

*Liste des présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 24 août 1998*

<i>Nom de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature</i>
- SCIMITAR INTERNATIONAL .....	500	Signature (By power of attorney)
- CLIPPERS I.N.C .....	500	Signature (By power of attorney)
Total des actions: .....	1.000	
	Signature	Signature      Signature
	Le Président	Le secrétaire    Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37146/746/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 45.419.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

1. La société anonyme S.G.M.L. TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 57.368, ci-dessous qualifiée d' S.G.M.L., représentée par deux administrateurs:

- Madame Joan Smith, administrateur de sociétés, demeurant à Manchester, Grande-Bretagne, et
- Monsieur Joseph Vliegen, fondé de pouvoirs de banque, demeurant à Saint-Vith, Belgique,

lesquels déclarent que S.G.M.L. détient toutes les 1.250 actions souscrites et émises de la société anonyme INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., en abrégé I.S.E.A., ci-devant établie à L-1114 Luxembourg, 26, rue Nicolas Adames, et dont le siège est actuellement à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 45.419.

En sa qualité d'actionnaire unique, S.G.M.L., représentée comme susdit, renonçant à toute forme de convocation supplémentaire, se constitue en assemblée générale extraordinaire de la S.A. I.S.E.A. et requiert le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

1. La société I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A. est dissoute avec effet immédiat, du fait de la réunion de toutes les actions en une seule main.

2. Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique, S.G.M.L., est nommé liquidateur.

3. L'actionnaire unique, qui déclare connaître parfaitement l'actif et le passif de la société dissoute, s'en attribue tout l'actif et s'engage à en honorer tout le passif. L'actionnaire unique déclare notamment s'attribuer le nom de la société dissoute.

4. Les documents comptables de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de l'actionnaire unique.

5. Les frais des présentes sont à charge de l'actionnaire unique.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Smith, J. Vliegen, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 3 août 1998, vol. 397, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papiers libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rédange, le 3 septembre 1998.

C. Mines.

(37156/225/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**IMO 18 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 58.600.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 août 1998*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Cyrille Vernes en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration coopte à Monsieur Karl Guenard, demeurant à F-Thionville en remplacement de Monsieur Cyrille Vernes, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37152/060/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**FEG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.700.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signature.

(37115/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**GENERAL FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.076.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Signature.

(37131/758/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**L.G.L. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 59.227.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L.G.L. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo, R. C. Luxembourg, section B numéro 59.227, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 18 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 445 du 14 août 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Georgina Bonmariage, partenaire/producteur, demeurant à Heffingen.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure Hall, partenaire/producteur, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du Jour:*

1.- Avec effet au 31 décembre 1997, réduction du capital social à concurrence de 31.271.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 31.272.000,- LUF à 1.000,- LUF par annulation de 31.271 actions.

2.- Augmentation de capital à concurrence de 12.999.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.000,- LUF à 13.000.000,- LUF par la création et l'émission de 12.999 actions nouvelles de 1.000,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire avec effet rétroactif au 31 décembre 1997 le capital social à concurrence de trente et un millions deux cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (31.271.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de trente-deux millions deux cent soixante et onze mille francs luxembourgeois (32.271.000,- LUF) à mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), par annulation de trente et un mille deux cent soixante et onze (31.271) actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs luxembourgeois (12.999.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à treize millions de francs luxembourgeois (13.000.000,- LUF), par la création et l'émission de douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.999) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Souscription - Libération*

Les douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.999) actions nouvelles émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires de la société anonyme LYNX PRODUCTIONS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 61, avenue de la Faïencerie.

Le montant de douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs luxembourgeois (12.999.000,- LUF) a été apporté en numéraire de sorte que le crédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme L.G.L. FINANCE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à treize millions de francs luxembourgeois (13.000.000,- LUF) divisé en treize mille (13.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Bonmariage, A. Thill, L. Hall, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 1998, vol. 504, fol. 1, case 2. – Reçu 129.990 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

J. Seckler.

(37168/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**L.G.L. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 59.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

J. Seckler.

(37169/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**LUXICAV, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.337.

Le rapport au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(37173/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**LUXICAV, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.337.

Le rapport au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(37174/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**G-RENTINFIX.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.063.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1998, vol. 511, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

S. Grundner

(37128/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---



**G.U.F., GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.578.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un administrateur

(37133/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**G.U.F., GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.578.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 1998*

En date du 14 mai 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver les états financiers et annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 1997;
- de reporter le résultat de l'exercice 1997;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice social de 1997. Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire des actionnaires en 1998.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Pour la société  
A. Hakan

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37134/746/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**KIRTEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.132.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN  
Signature

(37158/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**KIRTEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.132.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN  
Signature

(37159/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**ELECTRO ZOCK-SADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.510.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN  
Signature

(37108/596/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**GUITON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 48.139.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(37141/520/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**GUITON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 48.139.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 14 mai 1998 au siège social*

L'assemblée ratifie la cooptation de Mademoiselle Josiane Schmit aux fonctions d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marc Seimetz, Administrateur démissionnaire. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Marc Seimetz pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37142/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**HELIADES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 45.304.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature.

(37143/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**HELIADES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 45.304.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Signature.

(37144/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**LE PEIGNE EN OR.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 1998, vol. 310, fol. 49, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37166/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**LASKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 35.923.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37163/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

---

**LASKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 35.923.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 24 avril 1998 au siège social*

L'assemblée acte et accepte la démission de Monsieur Serge Tabery de ses fonctions d'Administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Serge Tabery pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Martin A. Rutledge aux fonctions d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, Administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich,
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (Belgique),
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37164/520/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**NETMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 60.495.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Signature.

(37193/758/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**NETMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 60.495.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de NETMED INTERNATIONAL S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 31 août 1998 que:

1) Le siège social de la société est transféré de L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

2) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri et GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19 Ely Place, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003 en remplacement de Maître Guy Ludovissy et de Maître Karin Weirich, démissionnaires avec effet au 31 août 1998.

3) Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, est nommé conseil juridique de NETMED INTERNATIONAL S.A.

4) GALLIPOLI LIMITED, établi et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19 Ely Place, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de FIDUCIAIRE PREMIER S.A.

Le mandat de GALLIPOLI LIMITED, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.  
Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour extrait conforme  
G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37194/758/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**M.M. ADVISORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

Signature.

(37187/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 53.403.

Le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, vol. 511, fol. 51, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

(37188/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 53.403.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1998*

- Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Donato Mancini, administrateur de société, demeurant à Maranello (I)-signature A

Madame Daniela Rispoli, sans profession, demeurant à Maranello (I)-signature A

Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg-signature B

Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg-signature B.

- Est nommée commissaire aux comptes: ACCOFIN, S.à r.l. Société Fiduciaire, Luxembourg

- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004

Pour extrait sincère et conforme  
M & M GLOBAL DIFFUSION S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37189/788/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**MDB FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(37181/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**MDB FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.000.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(37182/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**GREGER MACHINES DE BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(37139/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**NEWHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.374.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

Signature.

(37195/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**NEWHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.374.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 août 1998 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1998, vol. 511, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37196/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**LUXFIER, FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE REUNIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 52.358.

*Réquisition - Rectification*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LUXFIER S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 31 août 1998 que:

1) Le siège social de la société est transféré de L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A boulevard du Prince Henri et GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19, Ely Place, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003 en remplacement de Maître Guy Ludovissy, et de Maître Karin Weirich, démissionnaires avec effet au 31 août 1998.

3) Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, est nommé conseil juridique de LUXFIER S.A.

4) GALLIPOLI LIMITED, établi et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19, Ely Place, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Dominique Kohl.

Le mandat de GALLIPOLI LIMITED expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour extrait conforme

G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37120/758/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

**IMABAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 20.738.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 31 août 1998, vol. 131, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 1998.

Signature.

(37151/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1998.